

# LA GARANTIE FRANCE ACTIVE (FAG)

## Nature

**Cautions simple sur emprunt bancaire**

## Objet du crédit garanti

**Financement d'investissements et/ou de fonds de roulement (hors crédit bail).**

## Caractéristiques

### Quotité et montant de la garantie :

- 65% pour les entreprises en création ou de moins de 3 ans,
- 50% dans les autres cas.

Le montant garanti est limité à 30 500 € (45 000 € pour les régions Centre et PACA).

**Durée des prêts :** Prêts moyen terme de 6 mois minimum (2 ans minimum dans certains cas).

**Montant des prêts :** Pas de montant minimal ni maximal.

**Durée maximale de la garantie :** 5 ans.

**Coût pour l'entreprise :** 2% du montant garanti, payable en une seule fois à la mise en place de la garantie.  
*Ex. : pour un prêt de 15 000 € garanti à 65%, le coût de la garantie est de 195 €.*

## Mise en Jeu

**Versement de 100% de la garantie à première demande après notification de 3 échéances impayées et lancement des procédures contentieuses.**

- Il s'agit d'une avance de fonds de FAG à la banque dans l'attente du terme de la procédure de recouvrement
- Les montants recouverts par le prêteur dans le cadre des procédures contentieuses seront restitués à FAG au pro rata de la garantie apportée.

## Cibles

- TPE** Création - reprise - 1er développement  
Tous secteurs : commerce - artisanat - services...
- Entreprise solidaire et association d'utilité sociale** : création –développement - consolidation

## Objectif

Création ou consolidation d'emplois par ou pour des personnes demandeuses d'emploi ou en situation d'exclusion.

Société Financière agréée par le Comité  
des Etablissements de Crédit



**Président**  
Directeur Général  
Création  
Statut  
Capital

**Christian Sautter**  
Jacques Pierre  
1995  
Société Anonyme  
2 325 000 €

Retrouvez les fiches produits des autres garanties gérées par FAG sur [www.franceactive.org](http://www.franceactive.org)